

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31 mars 1937 organisant un cadre m'aérai d'infirmières et de sages femmes coloniales.

n° 31

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 mai 1937

Numéro JO
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro
31 mars 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 10 mars 1937 organisant un cadre général l'infirmières et de sages femmes coloniales inséré au Journal officiel de la République française du 13 mars 1937 :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 10 mars 1937 susvisé organisant un cadre général d'infirmières et de sages femmes coloniales. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.